



Date : 06/06/2008

Le questionnaire sur le dépôt légal: un premier pas vers une collecte d'informations concernant la situation à travers le monde

James M Turner

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

(avec le concours de Nadine Champagne, Vanessa Ferey, Anik Laflamme, Isabelle Massicotte et Aline Moncey)

Meeting:

95 Audiovisual and Multimedia, Copyright and other Legal Matters, National Libraries and Bibliography

Simultaneous

English, Arabic, Chinese, French, German, Russian and Spanish

Interpretation:

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL

10-14 August 2008, Québec, Canada

<http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

Résumé

Au congrès de l'IFLA à Durban, la Section sur l'audiovisuel et multimédia (AVMS) a adopté comme projet d'entreprendre des travaux pour démarrer un sondage sur le dépôt légal des documents audiovisuels. Un groupe d'étudiantes a travaillé sur un questionnaire brouillon pour effectuer une collecte de données. Le groupe a fait une recherche sur le dépôt légal et les formes qu'il peut prendre un peu partout au monde. Il a fait une autre recherche afin de trouver des modèles de questionnaires sur lesquels il pouvait se baser. Suite à beaucoup de rencontres, de travail et de discussion, le groupe a réussi à produire un questionnaire, soumis à l'AVMS pour commentaires et révisions. Les étudiantes espèrent que leur travail offrira une bonne base pour la poursuite des travaux.

Introduction

Les informations concernant l'état des collections audiovisuelles à travers le monde sont incomplètes, pour dire le moins. On en sait encore moins concernant le statut du dépôt légal pour les documents audiovisuels. Lors de ses rencontres au congrès mondial de l'IFLA (le World Library and Information Congress ou WLIC) à Durban en août 2007, la Section sur l'audiovisuel et multimédia (AVMS) a adopté comme projet d'entreprendre les travaux préliminaires d'un sondage afin de combler cette lacune. Comme premier pas, des étudiants au programme de maîtrise en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal furent sollicités afin de préparer un brouillon de questionnaire qui pourrait être utilisé pour la collecte de données. Ce travail a été offert comme projet spécial, pour crédit dans le cadre du cours BLT6308 Documents visuels et sonores, à l'automne 2007. Cinq étudiantes ont accepté de travailler sur ce projet. Le

produit livrable du projet avait deux volets, soit un premier brouillon du questionnaire à soumettre à l'AVMS pour cheminement vers les instances concernées, et un rapport des travaux entrepris pour arriver au questionnaire brouillon. Le rapport (Champagne et al. 2007) devait inclure une réflexion sur la problématique et expliquer le raisonnement menant aux décisions concernant le contenu du questionnaire. La présente communication emprunte donc librement au contenu du rapport, comme convenu avec le groupe d'étudiantes.

Le groupe a rapidement constaté la situation précaire des documents audiovisuels, citant Emmanuel Hoog, président-directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en France, qui note que « quatre-vingt pour cent de cette mémoire du monde est en réel danger » (Hoog 2005). Il ajoute qu'« un seul chiffre doit retenir l'attention : d'ici dix ans, au plus tard, tout aura disparu. » Le Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations offre des chiffres semblables pour les archives de radio- et télédiffusion (CCAAA 2006a). Klijn et de Lusenet (2008, 59) observent que la vie des supports, en particulier le ruban magnétique, est raccourcie lorsque la détérioration est accélérée par le stockage dans des conditions moins qu'optimales. Pire, ces auteurs notent que seulement 116 sur 349 répondants à leur sondage des collections audiovisuelles en Europe, soit le tiers seulement, indiquent qu'ils ont une politique de préservation pour le matériel audiovisuel (Klijn et de Lusenet 2008, 60-61). C'est alarmant. On constate que c'est la préservation qui fait le lien entre la situation précaire et le dépôt légal des documents audiovisuels.

Selon de nombreuses sources, le principe d'un dépôt légal date de l'Ordonnance de Montpellier en 1537. Au site de l'INA, on trouve ceci : « La bibliothèque d'Alexandrie serait la première à avoir instauré une forme de « dépôt légal » en confisquant tous les documents qui transitaient par le port pour les faire recopier. La bibliothèque conservait l'original du document et remettait à son propriétaire la copie effectuée » (Institut 2008). Si on accepte cette définition, le dépôt légal daterait donc de l'an 300 av. J.-C. Suite à une longue histoire, le dépôt légal est en vigueur dans 52 pays en 1938, et dans 139 pays en 1990 (Jasion 1991, 117, cité par Lor 2000).

Au cours des années, il y a des modifications aux diverses législations concernant le dépôt légal afin d'inclure d'autres types de documents que ceux consacrés sur papier. Aujourd'hui la question est embrouillée par l'intégration de documents numériques dans les collections patrimoniales. Par ailleurs, comme le fait valoir Pinion (1997, 225), le dépôt légal ne peut pas garantir à lui seul la création d'une collection patrimoniale. Des projets récents, principalement mis en place par l'UNESCO, contribuent à développer une vision plus globale des collections audiovisuelles. Ces projets privilégient les réseaux et l'établissement de normes pour la préservation de documents audiovisuels. L'article d'Abdelaziz Abid (1995) offre de nombreuses informations complémentaires sur le sujet ainsi que les recommandations du CCAA (2006b) sur la constitution d'un instrument qui permettrait la sauvegarde et la préservation du patrimoine audiovisuel (Champagne et al. 2007, 3).

Malgré ces travaux importants sur la sauvegarde du patrimoine audiovisuel, nous ne savons toujours pas quel est l'état du dépôt légal pour les documents audiovisuels à travers la planète. Le brouillon de questionnaire produit par le groupe d'étudiants de l'Université de Montréal constitue un premier pas vers cet objectif.

Méthodologie

Suite aux réunions de l'AVMS au congrès de l'IFLA à Durban, une proposition a été faite aux étudiants en sciences de l'information de l'Université de Montréal inscrits au cours sur les documents audiovisuels à l'automne 2007. Après de nombreux ajustements dans l'équipe, dans la cinquième semaine du cours l'équipe s'est stabilisée avec cinq participantes. Une série de six rencontres était planifiée pour assurer l'avancement des travaux. Ces rencontres

avaient lieu le jeudi, immédiatement après le cours.

Dans un premier temps, les étudiantes ont effectué une recherche d'informations « afin de bien cerner les enjeux de la préservation et de la conservation des documents audiovisuels à travers le monde » (Champagne et al. 2007, 4). Elles se sont informées sur les différentes formes que peut prendre le dépôt légal et quels étaient les organismes nationaux dépositaires un peu partout. Un autre volet consistait en une recherche pour des questionnaires qui pourraient servir de base pour celui dont elles avaient le mandat de construire un premier brouillon. Afin d'assurer une large couverture géographique, chaque étudiante s'est concentrée sur un continent.

Une série de discussions sur ces informations a permis de comparer diverses approches à la conservation de documents audiovisuels. La variété d'approches a permis de comprendre la diversité des situations dont il fallait tenir compte et de voir déjà que la formulation des questions devait être assez générale pour accommoder tout un éventail de conditions et d'environnements, tout en étant assez spécifique pour produire des informations utiles. Par ailleurs, il est devenu évident qu'il fallait faire face à une multiplicité de cadres juridiques. Un autre aspect était le grand nombre de pays du tiers-monde qu'il fallait considérer et l'influence que cela pouvait avoir sur les situations qu'on pouvait imaginer et sur la formulation des questions à poser.

Chaque membre de l'équipe a produit plusieurs versions du questionnaire, ce qui fournissait beaucoup de matière à discussion. Il fallait décider le degré d'exhaustivité du questionnaire, quels types d'informations il fallait demander et ce qu'il fallait exclure. Les discussions à cette étape permettaient d'adopter, d'un commun accord, une structure générale pour le questionnaire. Il a été décidé de suivre un ordre logique allant du général au spécifique. La formulation des questions était le sujet de beaucoup de discussion, parce qu'il fallait réussir à assurer une compréhension universelle et non ambiguë des contenus.

Peu à peu, le questionnaire a pris forme. Une partie difficile des nombreuses révisions était l'élimination de questions potentiellement intéressantes mais qui n'étaient pas nécessairement directement reliées aux objectifs du questionnaire et qui risquait par surcroît de l'encombrer. Un facteur important dans le recrutement de participants de tout sondage est de pouvoir les assurer d'une part que la tâche est faisable parce que relativement simple, et d'autre part qu'on peut l'accomplir en un temps raisonnable.

Finalement, la rédaction du rapport des travaux faisait appel à une grande collaboration et à beaucoup de coordination. Chaque membre de l'équipe a pris la responsabilité pour une section, et l'une des étudiantes a pris la responsabilité pour la mise en forme du questionnaire, afin de le rendre attrayant et facile à compléter. Beaucoup de versions ont circulé jusqu'au moment où toutes les étudiantes se déclaraient satisfaites. Les travaux ayant été effectués en français, le professeur a pris la responsabilité de produire une version en anglais du questionnaire, pour présentation aux collègues de la section AVMS de l'IFLA, afin de permettre d'entamer la discussion sur les prochaines étapes du sondage à faire. Le questionnaire (version originale française) se trouve en annexe.

Discussion

Les recherches pour de l'information couvrant tous les continents ont aidé à comprendre la variété de cadres juridiques et de collections audiovisuelles en jeu. La conscience de celle-ci n'a pas pour autant offert une solution automatique. Toutefois, elle a offert un cadre pour les discussions menant aux décisions concernant le contenu et la formulation du questionnaire que le group a réussi à produire.

Le questionnaire est divisé en quatre sections : 1. Questions d'ordre général, 2. Dépôt légal, 3. Financement, et 4. L'état de la collection audiovisuelle. « . Il se veut clair, court et

concis afin de maximiser les chances de renvoi après remplissage. Ergonomique et intuitif, sa formulation ainsi que son graphisme permettront au lecteur d'être guidé dans sa réflexion sur la situation de ses fonds d'archives et/ou collections audiovisuelles. » (Champagne et al. 2007, 5).

Dans la première section, on cherche des informations sur l'organisme et sur le répondant. On cherche à savoir de quel type d'organisme il s'agit et qui contacter au besoin. Dans la deuxième section, on veut connaître les possibilités législatives concernant le dépôt légal et identifier le rôle de l'organisation répondante par rapport à ceci. Existe-t-il le dépôt légal au pays, et si oui, quelle forme prend-elle ? Depuis quand est-il en vigueur ? Pour favoriser une ouverture vers d'autres types de législations en cas d'absence de dépôt légal, on demande s'il existe d'autres types de lois avec le même objectif. On demande également s'il y a un projet en cours. Ensuite, on cherche à savoir si la législation du dépôt légal est liée à d'autres types de lois, tel le droit d'auteur. Finalement, on demande si les documents audiovisuels sont considérés dans le dépôt légal. On donne des exemples un peu partout, afin d'essayer d'inclure tous les types de documents et toutes les situations possibles. On ajoute à la fin une question sur les ressources numériques, car on a vu au moins un cas où c'est cette partie de la législation qui couvre la documentation audiovisuelle.

Dans la troisième section, on cherche à savoir si l'organisme responsable pour le dépôt légal bénéficie de ressources suffisantes pour accomplir la tâche. On demande si le financement est total ou partiel. La deuxième question dans cette section précise la situation concernant les documents audiovisuels. On demande quel pourcentage de l'ensemble du financement va aux collections audiovisuelles.

Dans la quatrième section, on cherche à connaître l'état actuel des collections accumulées par le dépôt légal. Ceci permettra également de comparer avec la situation ailleurs. Suite à beaucoup de discussion sur la formulation des questions, on a décidé de ne pas offrir une liste exhaustive de types de documents et de formats, mais plutôt d'offrir quelques exemples simples pour guider les répondants. En ce faisant, on espère offrir assez de liberté aux répondants pour permettre de s'exprimer selon leur vision de leur collection, tout en fournissant d'informations utiles. Ensuite, pour connaître l'étendue de la collection, il fallait discuter de comment la mesurer. On a opté pour une mesure bien connue dans des archives, le métrage linéaire. On a offert également une mesure de l'espace mémoire pour les collections numériques, en Mo, Go et To afin de laisser aux répondants la possibilité d'exprimer leurs réponses sans avoir à les convertir à une mesure commune.

Toujours dans la quatrième section, on demande par la suite des précisions concernant les critères de sélection des documents, ayant bien constaté que cela varie beaucoup d'un pays à l'autre. Cette question donnera aussi vraisemblablement des informations utiles sur les réponses aux questions précédentes. On pose ensuite deux questions simples concernant la conservation et la préservation, les jugeant suffisantes aux fins du sondage. On demande l'état général des collections, en posant une question dont la réponse est sélectionnée sur une échelle de cinq. Puis on demande si l'organisme possède des installations particulières pour la collection audiovisuelle. La toute dernière question demande si les collections audiovisuelles sont accessibles par le public.

Conclusions

Ainsi, ce questionnaire qui paraît court, simple et facile à compléter est le fruit de beaucoup de recherche et encore plus de discussion. Grâce aux travaux de ce groupe d'étudiantes, le projet de l'AVMS d'entreprendre des travaux préliminaires sur un sondage pour essayer de connaître l'état actuel du dépôt légal pour les documents audiovisuels est démarré maintenant, avec la production de ce questionnaire brouillon. La section compte bien

profiter du congrès de Québec pour solliciter les commentaires des congressistes, afin de pouvoir finaliser le questionnaire et le préparer pour distribution aux organismes concernés.

L'organisme ou l'institution qui prend la responsabilité pour le sondage aura à raffiner le questionnaire, s'il y a lieu, afin de prendre en considération d'autres facteurs qu'on peut identifier éventuellement dans le contexte d'une étude globale. Une fois qu'une version utilisable est fixée, il faudrait alors solliciter des répondants, distribuer le questionnaire, recevoir les réponses, encoder les données, analyser les réponses, puis produire un rapport. Un tel sondage offrira le premier portrait de la situation globale du dépôt légal pour les documents audiovisuels et multimédias. Chaque institution pourrait alors se situer dans ce portrait, se comparer à d'autres institutions, identifier des modèles utiles, puis travailler sur l'obtention ou l'amélioration de sa législation nationale pour le dépôt légal des documents audiovisuels. Cela constituera un pas en avant vers les bibliothèques sans frontières. Ce travail sera celui d'autres personnes. On espère bien que la contribution de ce groupe d'étudiantes leur offre une base solide pour la suite des travaux.

Remerciements

Nous remercions Bruce Royan et Trond Valberg, respectivement secrétaire et président de la section AVMS de l'IFLA, pour leur confiance et leurs encouragements lors de ces premiers travaux de cette entreprise.

Références

- Abid, Abdelaziz. 1995. Memory of the World: preserving the documentary heritage. *IFLA Journal* 21, no 3: 169-174.
- Champagne, Nadine, Anik Laflamme, Vanessa Ferey, Isabelle Massicotte, et Aline Moncey. 2007. Projet IFLA : enquête sur l'état du dépôt légal des documents audiovisuels dans le monde. Rapport de travaux non publié. Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA). Policies and Standards. 2006a. CCAAA World call for the preservation of broadcast archives, <http://www.ccaaa.org/paper_worldcall.shtml>.
- Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA). Policies and Standards. 2006b. CCAAA issues paper on a new UNESCO Instrument for the safeguarding and preservation of the audiovisual heritage, <http://www.ccaaa.org/ccaaa_heritage.pdf>.
- Hoog, Emmanuel. 2005. Une mémoire audiovisuelle qui s'estompe en silence. *Le Devoir* (3 octobre), <<http://www.ledevoir.com/2005/10/03/91750.html>>.
- Institut national de l'audiovisuel (France). 2008. Historique du dépôt légal. <<http://www.ina.fr/entreprise/activites/depot-legal-radio-tele/historique-depot-legal.html>>.
- Jan T. Jasion. 1991. *The international guide to legal deposit* (Aldershot, Ashgate), at 117.
- Klijn, Edwin, et Yola de Lusenet. 2008. Tracking the reel world: a survey of audiovisual collections in Europe. European Commission on Preservation and Access, <http://www.tape-online.net/docs/tracking_the_reel_world.pdf>.
- Lor, Peter Johan. 2000. Guidelines for legislation for national library services, <<http://www.ifla.org/VII/s1/gnl/chap2.htm>>.
- Pinion, Catherine F. 1997. Audiovisual materials: some current issues. In *Librarianship and information work worldwide 1996/97*, sous la dir. de M. Line, Graham Mackenzie et John Feather. London: Bowker Saur.

Annexes
Annexe A:

Questionnaire en français :

<http://www.ifla.org/IV/ifla74/papers/095-AVMSQuestionnaire-trans-fr.pdf>